

# <u>REGLEMENT GARDERIE PERISCOLAIRE DE VINEUIL ET MERCREDI LOISIRS</u> Année scolaire 2024-2025

26 rue de la poste 36110 VINEUIL

Téléphone : 02.54.36.70.66 mail : garderie.vineuil36110@gmail.com

## L'ACCUEIL :

- Madame Catherine HERROU

- Madame Nadia LICCIARDI

La garderie périscolaire de Vineuil est ouverte aux enfants scolarisés de la commune de Vineuil et hors commune dès l'instant qu'ils fréquentent l'école des vignes.

#### **LE FONCTIONNEMENT:**

L'accueil à lieu à la Garderie de Vineuil -26 rue de la poste.

Les enfants sont sous la responsabilité d'agents habilités à surveiller et à animer ces heures de garde.

## Inscription annuelle:

L'accueil d'un enfant est soumis à une <u>inscription préalable et obligatoire.</u> Le dossier d'inscription est à retirer en mairie ou directement à la garderie pendant les heures d'ouverture.

Elle doit être reconduite chaque année.

## Inscription semaine:

Afin de prévoir un taux d'encadrement suffisant ainsi que le goûter de l'après -midi que nous fournissons (inclus dans le tarif), les parents doivent *transmettre* les horaires de *présence* de leurs enfants *au plus tard le vendredi* pour la semaine suivante.

## Point particulier :

La fiche garderie-cantine du cahier de liaison de l'école doit être impérativement remplie, ce dans un souci de mise en sécurité des enfants qui ne doivent pas sortir seuls de l'école.

## **LES HORAIRES:**

Lundi :	7h à 8h30	et de	16h30 à 19h30
Mardi :	7h à 8h30	et de	16h30 à 19h30
Mercredi :	7h à 12h00	et de	13h30 à 18h30
Jeudi :	7h à 8h30	et de	16h30 à 19h30
Vendredi :	7h à 8h30	et de	16h30 à 19h30

# TOUT ENFANT <u>NON INSCRIT</u> NE PEUT ETRE ACCUEILLI AU SEIN DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ainsi qu'au MERCREDI APRES MIDI

## **ACCUEIL D'URGENCE :**

Les parents qui pour une raison <u>imprévue et motivée</u>, ne pourraient pas reprendre leurs enfants à la sortie des classes, sont priés de laisser un message sur le répondeur de la garderie, qui est consulté chaque soir 1 quart d'heure avant la sortie de l'école et de prévenir la directrice de l'école, laquelle confiera l'enfant à la garderie du soir.

Rappel : Cet accueil d'urgence s'applique uniquement aux enfants qui ont un dossier d'inscription déjà fait au sein de la garderie et avec un crédit d'heure positif.

## **MODALITE DE PAIEMENT :**

## Le tarif est de 2.00€ l'heure.

Les heures sont payées contre tickets vendus directement à la garderie aux heures d'ouverture.

<u>Les absences non signalées</u> sont facturées au tarif horaire en vigueur.

Un enfant ne sera pas pris en charge en Garderie ou le Mercredi sans crédit d'heure.

De même pour un enfant ayant du crédit d'heure mais pas de dossier d'inscription pour l'année suivante.

## **LE MERCREDI:**

L'accueil a lieu toutes les semaines pendant les périodes scolaires à la garderie.

Le matin de 7h00 à 12h00 au tarif horaire en vigueur

L'après-midi de 13h30 à 17h au forfait de 8 euros (gouter compris)

17h à 18h30 au tarif horaire en vigueur

Pour les enfants mangeant à la cantine (INSCRIPTION OBLIGATOIRE LE VENDREDI PRECEDENT), les agents habilités s'occupent de leur transfert. (C'est le même principe que la cantine pendant les jours d'école. Prix au ticket de cantine)

L'inscription est obligatoire et impérative, le <u>Vendredi précédent l'activité</u>.

#### **DIVERS**:

La météo étant toujours incertaine, un vêtement de pluie est à prévoir dans le cartable de l'enfant, ainsi qu'une casquette en période chaude.

Pour des plus amples renseignements, contactez la garderie.

L'inscription implique l'acception pleine et entière du présent règlement.

(Règlement à conserver par les parents)
<b>&gt;</b>
(Partie à découper et à redonner à la garderie avec la fiche inscription et sanitaire)
Bordereau à nous remettre après avoir lu le présent règlement
Je soussigné (e) Madame, Monsieur
Déclare avoir lu le règlement de la garderie et l'accepter.
Remis le

Signature du ou des parents :